



## PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL

n° 2021-0869

*Conseil du 13 décembre 2021*

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème - Lyon 7ème

**Objet : Place Gabriel Péri - Approbation du projet d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Mesdames et messieurs,

Je vous propose d'accepter le projet de délibération qui suit :

L'opération place Gabriel Péri à Lyon 3ème et 7ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2020-2026, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

### **I - Contexte**

Espace public majeur situé au centre de la Ville de Lyon, la place Gabriel Péri connaît de nombreux et lourds dysfonctionnements. Les désordres récurrents participent à la dégradation de l'ambiance générale avec le sentiment de déprise de cet espace.

Les dysfonctionnements repérés sont de divers ordres (urbain, social, sécurité, économique). Malgré les moyens et interventions mis en œuvre dans le secteur de la place Ballanche-Péri en matière d'aménagement, de sécurité et de propreté, la place reste perçue comme un lieu délaissé.

Aujourd'hui, la place revêt un caractère anxiogène pour de nombreux usagers qu'il convient de rectifier en conduisant des actions à court et moyen termes pour amorcer le changement sur ce secteur.

La place Gabriel Péri a connu des évolutions urbaines importantes marquant la configuration paysagère, mais aussi les esprits des habitants. Le fonctionnement de cette place est complexe et l'espace public est le socle d'usages multiples :

- la place est un carrefour de circulation urbaine, traversé par le cours Gambetta, un axe majeur est-ouest qui donne accès à la presque île,
- la place est un pôle d'échanges avec un espace de flux piétons importants avec une station de métro et une station de tramway fréquentées par plus de 30 000 passagers par jour,
- la place est marquée par des rez-de-chaussée commerciaux spécifiques,
- la place a historiquement une fonction d'accueil ; c'est un lieu d'échanges et de rencontres pour des communautés,
- la place est un lieu d'ancrage d'usages déviants,
- l'espace public est marqué par les incivilités et les dégradations.

## II - Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis afin d'apaiser les usages sur la place Gabriel Péri et d'en améliorer le fonctionnement sont les suivants :

- en faveur des parcours piétons :

- . donner plus de place et de confort aux cheminements piétons,
- . faciliter les traversées piétonnes nord/sud,

- en faveur d'itinéraires cyclables :

- . donner plus de confort en assurant des continuités cyclables,
- . sécuriser les déplacements cyclables,

- en faveur de l'amélioration du cadre de vie :

- . conforter les arbres existants,
- . compléter la trame végétale existante en fonction des capacités du sous-sol,
- . supprimer le mobilier urbain gênant,
- . diversifier les usages,
- . maintenir les aires de livraisons à proximité des commerces.

Dans le cadre du dispositif de concertation mis en place depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2021, il a été proposé un programme d'aménagements à travers les actions suivantes :

- création et reprise des traversées piétonnes sur le cours Gambetta,
- suppression du stationnement en épis sur le cours Gambetta,
- piétonisation du nord de la rue de Marseille,
- piétonisation de la petite rue Moncey,
- apaisement/piétonisation de la rue Paul Bert,
- réaménagement et végétalisation de la place Gabriel Péri,
- requalification de l'espace situé devant La Poste (faisant partie de la place Gabriel Péri).

Ces actions ont été présentées en ateliers participatifs et travaillées avec les habitants et les commerçants en octobre 2021. Suite au recueil des différents avis à la fin de la période de concertation ouverte jusqu'au 15 décembre 2021, une décision sera prise sur les actions à mettre en œuvre effectivement, à court ou moyen terme, en cohérence avec l'ensemble des autres actions à venir sur ce périmètre.

## III - Individualisation d'autorisation de programme

Il est demandé une individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 2 319 612 € TTC sur le budget principal. Des dépenses d'études ont déjà été financées à hauteur de 100 000 € TTC sur l'autorisation de programme d'études. Cette individualisation d'autorisation de programme permettra de poursuivre les études et de réaliser les travaux d'aménagements qui seront choisis ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la démarche et le programme d'aménagement de la place Gabriel Péri et des espaces publics attenants.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 2 319 612 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° OP09O8263.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - chapitres 20 et 23 pour un montant de 2 319 612 € répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en dépenses en 2022,
- 500 000 € en dépenses en 2023,
- 300 000 € en dépenses en 2024,
- 200 000 € en dépenses en 2025,
- 319 612 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° OP09O8263.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 419 612 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

Lyon, le 24 novembre 2021.

Le Président,